

Mme Campbell a déclaré: «Cette action montre notre détermination de bloquer les mesures qui empiètent sur la souveraineté du Canada. C'est le gouvernement du Canada qui établit les lois et les politiques régissant le commerce extérieur des sociétés opérant au Canada.»

Selon M. Clark, «l'amendement Mack est nettement inacceptable. Sa mise en application aurait presque certainement un impact négatif sur les relations commerciales que les filiales canadiennes ont graduellement établies avec Cuba. Les États-Unis ne nous laissent d'autre choix que de prendre cette mesure.»

L'Ambassade du Canada à Washington a vivement protesté, auprès du gouvernement des États-Unis, contre cette mesure d'application extraterritoriale.

Le Canada s'oppose depuis 1963 aux tentatives des États-Unis pour réglementer le commerce que les sociétés opérant au Canada mènent avec Cuba. Le Parlement a adopté la LMEE en 1984 afin de créer un fondement juridique permettant de contrer l'application de lois étrangères au Canada. C'est la première fois qu'une telle mesure de blocage est prise.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent contacter le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Les Affaires publiques
Ministère de la Justice
(613) 957-4211